

# Les Ateliers nantais de la médiation culturelle

Renouveler les approches, partager les pratiques, fédérer les acteurs

## 2e cycle - Rencontre #7 Sensibilisation aux droits culturels *dans le cadre des 10 ans de Carte blanche*

*Comment définir les droit culturels ?  
Comment les (re)découvrir par une approche sensible ?  
Quelles en seraient les traductions dans ma pratique professionnelle ?  
Ensemble, chacun.e de différents secteurs (social, culturel, sportif..),  
comment mieux reconnaître la personne au cœur des projets ?*

Rencontre proposée aux partenaires du réseau de la médiation carte blanche :  
partenaires culturels et sportifs et partenaires du champ social et éducatif

### Éléments de synthèses - contributions

Contexte - Définitions des droits culturels

Récit de la journée - Les situations professionnelles

Productions des participants - Ressources

Bilan - Suites - Remerciements

Vendredi 30 septembre 2022 | Pôle Désiré Colombe



# Les Ateliers nantais de la médiation culturelle

Renouveler les approches, partager les pratiques, fédérer les acteurs

## 2e cycle - Rencontre #7 Sensibilisation aux droits culturels dans le cadre des 10 ans de Carte blanche

*Comment définir les droits culturels ? Comment les (re)découvrir par une approche sensible ? Quelles en seraient les traductions dans ma pratique professionnelle ? Ensemble, chacun.e de différents secteurs (social, culturel, sportif..), comment mieux reconnaître la personne au cœur des projets ?*

En initiant les Ateliers nantais de la médiation culturelle en novembre 2018, **la Ville de Nantes a souhaité ouvrir un espace privilégié pour faciliter l'interconnaissance des acteurs, mettre en partage les pratiques et les expériences et nourrir une réflexion partagée sur le sens, les enjeux et les évolutions de la médiation.**

**Cette Rencontre #7 porte sur les Droits culturels.** La définition de la culture telle qu'abordée par l'approche des droits culturels nous suggère de dépasser le clivage entre « culture savante » et « culture populaire » et **d'envisager la culture comme un continuum englobant une diversité de références et de ressources qui sont autant d'expressions de notre humanité.**

Sans écarter la recherche de qualité, on peut considérer que **toutes les références culturelles se valent dès lors qu'elles servent un processus de capacitation qui respecte la dignité de personnes.** Il s'agit de considérer **le service public de la culture non plus en terme de besoins à satisfaire, mais en terme de capacités à développer.**

Les droits culturels visent ainsi à rendre plus opérants les principes de notre démocratie.

**Pour insuffler cette dynamique dans un processus, un cheminement, à partager le plus largement possible** avec une diversité d'acteurs du territoire, la Ville de Nantes et l'Accoord se sont engagés dans une formation-action autour des droits culturels.

**Cette journée**, animée par ce groupe local nantais et le consultant Benoît Labourdette, **avait pour objectif d'apporter un éclairage sur les droits culturels et de mieux les identifier à l'œuvre dans sa pratique.**

A l'occasion des 10 ans de Carte Blanche, **cette rencontre s'est adressée aux partenaires du réseau de la médiation carte blanche.**

Ouverte à tous les acteurs nantais intéressés, elle a réuni près de 80 participants.

\*\*\*

**Lors du premier cycle initié en 2018**, plusieurs thèmes avaient été prioritaires par les acteurs de la médiation culturelle, dans des formats évolutifs selon les sujets : **la co-construction de projets artistiques et culturels avec le territoire** (juillet 2019) - **le numérique et la médiation culturelle** (septembre 2019) - **la valorisation des projets d'action culturelle** (décembre 2019) - la co-évaluation qualitative (2020). En raison du 1<sup>er</sup> confinement, cet atelier programmé au printemps 2020 n'a pu avoir lieu. Pour clore ce 1er cycle, la dernière rencontre a été consacrée à **l'impact de la crise sanitaire sur la médiation culturelle** (janvier 2021) mettant en perspective un nouveau et 2ème cycle.

« **Prioriser l'humain, le bien-être, prendre soin des personnes dans les projets culturels** » est la thématique proposée par le réseau de la médiation culturelle ; il s'est décliné en 2022 à l'occasion de plusieurs temps d'échanges :

- **6 avril 2022** - « Culture et Migrations - Quand la pratique artistique croise les parcours migratoires »
- **30 septembre 2022** - « Médiations et sensibilisation aux droits culturels » dans le cadre des *10 ans* de Carte Blanche
- **Décembre 2022 (reporté)** - « La Culture qui fait du bien » dans le cadre du colloque internationale « Villes et santé mentale »

# Ouverture

par **Aymeric Seassau**

Adjoint à la culture de la Ville de Nantes

**Abbasia Hakem**

Adjointe aux solidarités et à l'inclusion sociale  
de la Ville de Nantes



**L'accès à la culture est un moyen d'épanouissement pour chacun.e d'entre nous, quels que soient son statut, son origine ou sa situation sociale.**

**C'est un combat quotidien à prolonger.**

**Ouvrir le débat sur le rôle de la culture.**

**Le rapport aux arts et à la culture permet l'émancipation et les parcours de vie personnels.**

**Quand on met des petits cailloux pour avancer, on peut faire des choses formidables.**

**Nous savons ici que la question de la médiation est particulièrement importante pour créer du lien, pour faire des passerelles, pour permettre à chacun.e, au plus grand nombre, de pouvoir bénéficier de la pratique artistique et des activités culturelles.**

**Les droits culturels : comment nous organisons la vie culturelle à partir de l'expérience sensible des individus, sans aucune assignation culturelle de quelque forme que ce soit.**

**La culture, c'est aussi le repas que l'on partage, parfois venu de loin. C'est toutes les populations qui mettent sur la table ce qu'elles ont de meilleur. C'est la chanson qu'on chante à la fin du repas. C'est tout cet ensemble qui permet la construction personnelle à partir des identités choisies de chacune et chacun.**



# Éléments de contexte

## Le chemin d'une formation-action « droits culturels »



### Origine de la démarche

En février 2020, la Mission Action culturelle et territoriale de la Direction Générale à la Culture (DGC) se rapproche du Réseau culture 21 afin d'intervenir sur le thème de l'évaluation qualitative, dernière thématique choisie par les médiateurs.trices culturel.les du 1er cycle des ateliers. Expérimentée par le Réseau culture 21 depuis 2013, la méthode Paidea, qui vise à **interroger sa pratique professionnelle par le prisme des droits culturels**, semble en effet un outil pertinent d'observation pour approcher de manière systémique l'analyse d'une pratique professionnelle de médiation culturelle et en proposer des évolutions.

A cette même période, le Réseau Culture 21 propose d'initier **une formation-action à l'échelle nationale, en réunissant plusieurs groupes locaux** : Rouen Métropole, Communauté urbaine de Dunkerque, Ville de Lyon, Maison des Pratiques Artistiques Amateurs de Paris, Groupe Auvergne-Rhône Alpes (Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant / Livre et Lecture, InterSTICES, le Château de Goutelas et l'Agence des musiques des territoires d'Auvergne), Festival Sillon - Drôme et les Centres culturels Belgique francophone, (ASTRAC / Culture et démocratie).

**La Mission action culturelle / DGC propose dès lors d'engager Nantes dans cette formation en constituant un groupe local nantais** avec la volonté de **fédérer plusieurs secteurs** (arts vivants, patrimoines etc.) **et partenaires de différents champs** : culture, éducation populaire, inclusion etc. **Ainsi se constitue fin 2020 le groupe nantais Ville-Accord** afin d'expérimenter cette démarche, initialement sur un grand quartier. Compte-tenu du contexte de crise sanitaire, l'expérimentation s'est tenue à l'appui de groupes de travail existants pour s'ouvrir plus largement et auprès de ceux et celles qui souhaitent s'engager dans cette démarche ou la renforcer.

### Pourquoi engager cette démarche à Nantes autour des droits culturels ?

La démarche de formation-action proposée s'appuie sur la constitution d'un « groupe nantais : droits culturels et échanges de pratiques » pour insuffler un processus, un cheminement, à partager le plus largement et ainsi de :

- **Favoriser le pouvoir d'agir des habitants et soutenir l'expression de la diversité des pratiques**, en reconnaissant que chaque personne est « productrice et porteuse de culture ».
- **Renforcer l'accessibilité aux ressources culturelles**, avec une attention à la diversité des personnes (âges, genres, statuts etc.)
- Engager une **démarche de coopération** des acteurs dans la durée.
- Prendre davantage en considération les enjeux territoriaux et de services en proximité
- **Redonner du sens**, réaffirmer des principes, revisiter les pratiques dans une démarche hybride **associant les champs artistiques et ceux de l'éducation populaire**.

### Quels sont les principaux objectifs partagés de la démarche à Nantes ?

- Renforcer les liens entre les champs de la Culture et de l'Éducation populaire
- Réinterroger et **faire évoluer collectivement nos pratiques** professionnelles par le prisme des droits culturels -**décloisonner les secteurs** (culture, social, éducatif, développement économique etc.)
- Permettre **interconnaissance, partages d'expériences des pratiques**
- Construire avec les partenaires de **nouvelles manières de faire plus inclusives**, notamment pour les personnes les plus éloignées des ressources culturelles et des démarches participatives
- **Confronter la théorie et la pratique**
- Favoriser et accompagner **la durabilité des démarches de coopération** pour asseoir leurs actions dans le champ des droits culturels

# Déroulé de la journée



**9h - 9h30 / Ouverture « Carte Blanche, ses 10 ans & les Droits culturels »**  
en présence d'élus de la Ville de Nantes

**9h30 - 9h45 / Présentation du déroulé de la journée**  
par la Direction de l'Inclusion sociale et la Direction Générale Culture et Arts dans la Ville  
Présentation du groupe local des droits culturels Ville de Nantes - Accord  
Accompagnement par Benoît Labourdette, cinéaste, pédagogue, consultant innovation culturelle et numérique

**9h45 - 10h25 / Se connaître pour se reconnaître !**  
Temps d'interconnaissance entre participant.e.s et préambule à la découverte de 2 droits culturels

**10h25 - 11h50 / A la (re)découverte des droits culturels !**

10h25 - 11h

Éléments de contexte historique, des droits culturels de 1948 à aujourd'hui  
Présentation des 8 droits culturels de la Déclaration de Fribourg et mise en partage  
Découvertes des droits : Identité - Diversité / Patrimoine - Communauté

11h - 11h20 / Pause

11h20 - 11h50

Découvertes des droits suite : Participation - Coopération / Information - Education  
Temps d'échange.

**11h50 - 12h30 / Dans ma pratique, comment pourraient se traduire les droits culturels ?**  
Constitution de groupes de travail et de création pour l'après-midi : choix du binôme de droits et d'une situation professionnelle sur laquelle je vais produire une ressource (vidéo, son, dessin-photo, écritures etc.)

12h30 - 13h45 / Déjeuner (Repas offerts)

**Après-midi**

**13h45 - 16h45 / Les droits culturels « pratico-pratique », je décortique et je crée pour partager !**

13h45 - 15h15 / « je décortique... »

Approfondissement d'un binôme de droits culturels et mise en partage des pratiques.

Avec la situation professionnelle choisie, qu'est-ce que je mets déjà en place qui fonctionne bien dans le respect du binôme de droits culturels choisis ? Je partage mes compétences et mes questions et je conçois en équipe la ressource que nous allons créer ensemble.

Jusqu'à 16h45 / « ... et je crée pour partager ! »

Ateliers créatifs (vidéo, son, dessin-photo, écritures etc.) pour partager mes compétences sur des situations concrètes.

**17h - 17h30 / Temps partagé et clôture de la journée**

en présence de Madame la Maire de Nantes.

## Photos d'ambiance de la journée



# Se connaître pour se reconnaître !

## Exercices et outils d'interconnaissance

### ❶ Etape "Qui est là ?"

S'asseoir à des tables avec des personnes qu'on ne connaît pas. 6 personnes par table.

#### Question 1 : Votre secteur professionnel ?

Se lèvent les personnes qui travaillent :

- dans le secteur culturel
- dans le secteur du sport.
- dans le secteur de l'éducation.
- dans le secteur social.
- dans le secteur socio-culturel.

#### Question 2 : Votre type de structure ?

Qui travaille dans une association ?

Qui travaille à la ville de Nantes ?

Qui est bénévole ?

#### Question 3 : Vous êtes venu comment ce matin ?

à vélo ?

en transports en commun ?

en char à voile ?

en jet ?

#### Question 4 : l'humeur

Qui s'est levé de mauvaise humeur ce matin ?

De bonne humeur ?

### ❷ étape : Nos points communs et de divergence

Par binômes : en 2 minutes, partager nos points communs. Sur le champ professionnel, privé, comme on le souhaite. **A ce stade, on ne se présente pas** (c'est fait "exprès". On le fera plus tard).

Par binôme (le même binôme) : en 2 minutes, trouver nos points de divergences.

Avec les 6 personnes de la table : on reprend les points communs, qui avaient été partagés par deux. Ecrire et dessiner ces points communs sur un quart de nappe. En 5 minutes. « Il faut que ce soit beau ! ». Vous pouvez aussi dessiner ces points communs.

Et on fait la même chose pendant 2 minutes sur les points divergents. Et on les dessine sur un autre quart de la nappe.

**Et uniquement à la fin, on se présente aux autres personnes de la table** et on écrit nos prénoms sur le coin de la nappe. On peut aussi se dessiner.



### ❸ étape : Nos envies pour la journée

Ecrire, de façon personnelle, sur la nappe (le quatrième quart), nos envies pour cette journée, en ce qui concerne les droits culturels des personnes. Les partager ensemble et les inscrire.

### ❹ étape : Découvrir les productions de tous

Prendre connaissance des nappes des autres tables. On dispose toutes les nappes au sol, **et on découvre les communs, les divergences, les attentes et les présentations des un.e.s et des autres.**

### ❺ étape : Une entrée sensible vers l'identité et la diversité

Retour sur le vécu de ce type de méthode et d'expérience, sur cette façon de faire connaissance.

Cela permet d'approcher deux notions : l'identité et la diversité.

L'identité : comment on se présente à l'autre, sans préjugé (car avant de savoir ce que « fait l'autre » et sa place sociale). On se présente sans « étiquette ».

La diversité : la pluralité de références que l'on peut avoir, la richesse d'une variété de ressources et de référentiels, que l'on peut mobiliser pour se définir soi-même.

# A la découverte des droits culturels

**Les droits culturels font partie des droits humains ; ils sont universels, interdépendants et indivisibles.**

Énoncés à l'échelle internationale, ils font sens à d'autres échelles (nationale, locale etc.), car **il s'agit avant tout de reconnaître et de respecter la personne comme un être de culture, dans sa dignité.** La culture se définit ici plus largement que les arts, les sciences et les patrimoines en s'ouvrant aux valeurs, croyances, langues, modes de vie etc. Elle peut donc concerner différentes politiques publiques. Et si les politiques culturelles ont jusqu'alors investi la notion d'accès à la culture, elles recherchent aujourd'hui une forme d'équilibre en permettant également aux personnes de prendre part librement à la vie culturelle, d'en être acteur.trice et producteur.trice.

*Véronique Guiho-Leroux*

**Les droits culturels nous aident à mettre la personne au centre. A mon sens, les droits culturels sont avant tout une pratique, un exercice de la démocratie**

dans les méthodes mêmes d'organisation du travail, du rapport à l'autre et de la place de chacun.e, les choix de programmation, les méthodes de médiation et d'animation d'ateliers, le mode d'inscription territorial de la politique culturelle, etc.

Depuis 2015, les droits culturels sont entrés dans la loi en France, il est donc du devoir des projets financés par le service public de les respecter.

*Benoît Labourdette*

**Les contributions et les productions des participants à la journée du 30 septembre 2022 au sujet des droits culturels ont été rassemblées dans ce mini-site web dédié,** qui est un aide-mémoire sur le sujet des droits culturels à Nantes, reprenant les définitions des droits culturels de la déclaration de Fribourg et d'une définition plus personnelle des membres du groupe local nantais.

Ces ressources ont été réalisées selon les attentes des partenaires du réseau Carte Blanche et d'autres réseaux de la ville de Nantes.

[www.benoitlabourdette.com/\\_docs/projets/2022/2022\\_nantes\\_droits\\_culturels](http://www.benoitlabourdette.com/_docs/projets/2022/2022_nantes_droits_culturels)

**Retrouvez toutes ces ressources sur le mini-site ou scanner les QR codes**



# A la découverte des droits culturels

## La Culture

au sens anthropologique du terme  
*Définition de la Déclaration de Fribourg*

- a.** le terme « culture » recouvre les valeurs, les croyances, les convictions, les langues, les savoirs et les arts, les traditions, institutions et modes de vie par lesquels une personne ou un groupe exprime son humanité et les significations qu'il donne à son existence et à son développement ;
- b.** l'expression « identité culturelle » est comprise comme l'ensemble des références culturelles par lequel une personne, seule ou en commun, se définit, se constitue, communique et entend être reconnue dans sa dignité ;
- c.** par « communauté culturelle », on entend un groupe de personnes qui partagent des références constitutives d'une identité culturelle commune, qu'elles entendent préserver et développer.

## Des droits humains - *Référentiel mondial*

- Universels
- Interdépendants
- Indivisibles

Direction Générale Culture et arts dans la ville – Mission action culturelle et territoriale - 2022

## Les Droits culturels Aujourd'hui dans la loi française...

### 2015 : Loi NOTRe - Article 103

« La responsabilité en matière culturelle est exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'Etat dans le respect des droits culturels énoncés par la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005 ».

### 2016 : Loi LCAP (liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine- Article 3

« L'Etat, à travers ses services centraux et déconcentrés, les collectivités territoriales et leurs groupements ainsi que leurs établissements publics définissent et mettent en œuvre, dans le respect des droits culturels énoncés par la convention de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005, une politique de service public construite en concertation avec les acteurs de la création artistique. »

### 2019 : Loi sur la création du Centre National de la Musique - Article 1

« dans le respect de l'égalité de dignité des répertoires et des droits culturels »

### 2021: Loi relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique - Art 1 :

« Par leur action de médiation, elles garantissent la participation et la diversification des publics et l'exercice de leurs droits culturels »

Direction Générale Cultures et arts dans la ville – Mission action culturelle et territoriale - 2022



# Les droits culturels ensemble

## Déclaration de Fribourg - les 8 droits culturels

IDENTITE / DIVERSITE

PATRIMOINE / COMMUNAUTE

PARTICIPATION / COOPERATION

INFORMATION / EDUCATION

Direction Générale Culture et arts dans la ville – Mission action culturelle et territoriale - 2022

**Les « droits culturels » font partie « des droits humains ».** Au lendemain de la seconde guerre mondiale et des barbaries ayant nié toute humanité, droits et libertés des femmes et des hommes à pouvoir exprimer leur identité dans le respect de leur dignité, les communautés internationales se mobilisent pour créer les Nations Unies, qui conduisent **en 1948 à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.**

**Dans son article 22,** elle affirme que « toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale ; elle est fondée à obtenir la satisfaction **des droits** économiques, sociaux et **culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité (...)** ».

Au sens plus anthropologique, le terme « culture » recouvre l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs qui caractérise une société, un groupe social. Il englobe au-delà des arts et lettres, les modes de vie, façons de vivre, système de valeurs, les traditions et les croyances.

Depuis, plusieurs déclarations internationales ont fait référence aux droits culturels, sans toujours les nommer en tant que tels.

**Il faut attendre plusieurs années** pour que cette déclaration trouve une force normative (1) dans les pays dont la France, **à travers les 2 Pactes internationaux en 1966 :** le

Pacte international sur les droits civils et politiques (PIDCP) et le

Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC).

**Ce dernier dans son article 3** précise que "Les Etats parties au présent Pacte s'engagent à assurer le droit égal qu'ont l'homme et la femme au bénéfice de tous les droits économiques, sociaux et culturels qui sont énumérés dans le présent Pacte."

**Dans son article 15,** il présente les obligations suivantes : "1. Les États parties au présent Pacte reconnaissent à chacun le droit :

- a) De participer à la vie culturelle;
- b) De bénéficier du progrès scientifique et de ses applications;
- c) De bénéficier de la protection des intérêts moraux et matériels découlant de toute production scientifique, littéraire ou artistique dont il est l'auteur. »

1. Qui obligent davantage les Etats signataires que les déclarations.

# Les droits culturels ensemble



Nous ne pouvons nommer ici l'ensemble des textes internationaux qui se réfèrent aux droits culturels, textes déclaratifs ou plus engageants pour les Etats parmi lesquels la Convention sur la protection et la promotion de la diversité culturelle (2005). On peut néanmoins se référer à la **Déclaration de Fribourg** (2007) dont le principal objectif a été de rassembler, de définir et **de rendre plus lisible l'ensemble de ces droits**. Portée par la société civile et conduite par Patrice Meyer-Bisch<sup>1</sup> auprès de l'UNESCO, elle a permis de remobiliser les instances internationales et locales .

En France, **l'inscription des droits culturels à l'article 103 de la loi NOTRe** (2015) stipule que « la responsabilité en matière culturelle est exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'Etat dans le respect des droits culturels énoncés par la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005. » Ils seront réaffirmés par la suite dans l'article 3 de la loi sur la Liberté de Création artistique, du Patrimoine et de l'Architecture (LCAP), la loi sur la Création du centre national de la musique (2019) et la loi des bibliothèques et de la lecture publiques (2021).

Ainsi, même si le texte de **la Déclaration de Fribourg** n'est pas en soi un texte ratifié des Etats, celle-ci **permet de mieux identifier 8 droits culturels**, associés de manière cohérente par binôme « **identité - diversité** », « **patrimoine, communauté** », « **participation - coopération** », « **information - formation** ».

L'Atelier nantais de la médiation culturelle du 30 septembre a permis le matin **de traverser ces quatre « binômes de droits »** en proposant aux personnes présentes d'écrire sur les nappes des tables, ce qu'ils retenaient en synthèse des définitions présentées par le groupe local nantais, les questions posées et toutes remarques sur les droits culturels.

L'après-midi, **les participants se sont associés autour d'une situation professionnelle qu'ils ont proposée et choisie afin de l'observer avec les lunettes d'un binôme de droits**.

Il s'agissait **d'identifier puis d'illustrer les bonnes pratiques déjà à l'œuvre pour les partager aux autres**. **Les illustrations de chaque droit à travers ces cas pratiques ont ainsi été créées par les participants de cette journée**.

Un QR code, associé à chaque droit, permet d'y accéder. **Ces contributions sont toutes présentes sur le [mini-site web de synthèse](#)**.

Ainsi, **la méthode proposée durant la journée se voulait également la plus respectueuse possible des droits culturels**, en permettant notamment à chacun.e d'exercer son droit à la contribution **aux savoirs construits en commun**.



1. Rappelons son intervention à l'occasion du Forum mondial des droits de l'Homme en 2013 à Nantes.

# Identité / Diversité

## Définitions

### Droit : Identité



Chaque personne est libre de choisir et d'exprimer son identité dans le respect de sa dignité. L'identité est un socle dynamique, en mouvement perpétuel. Comme un arbre dont on ne percevrait pas qu'il est toujours en mouvement. L'identité se construit à travers une diversité de références culturelles que la personne se constitue, en évolution tout au long de son parcours de vie.

### Droit : Diversité



Le droit d'identité (de se définir soi) est consubstantiel à celui de diversité. On ne peut construire son identité sans une diversité de références culturelles. Que serait le monde avec une seule langue ? un seul livre ? un seul mode d'alimentation ? La diversité, c'est la richesse de la variété, de la pluralité (toujours dans le respect de la dignité des personnes et dans le partage des valeurs démocratiques) ; car nous sommes composites et non blocs uniformisés. La diversité permet de se nourrir et de se relier, les uns aux autres et à nous-même. Nous-mêmes, vivants, parties incluses de la biodiversité.

### Choisir et respecter son identité culturelle

Toute personne, aussi bien seule qu'en commun, a le droit :

a. de choisir et de voir respecter son identité culturelle dans la diversité de ses modes d'expression ; ce droit s'exerce dans la connexion notamment des libertés de pensée, de conscience, de religion, d'opinion et d'expression ;

#### Des questions se posent...

Quels sont les freins à l'expression des personnes ?

La pratique est-elle discriminante ?

Permet-elle aux personnes impliquées de choisir et d'agir en fonction de leurs valeurs propres ?

### Connaître et voir respecter sa propre culture, ainsi que d'autres cultures

Toute personne, aussi bien seule qu'en commun, a le droit :

b. de connaître et de voir respecter sa propre culture ainsi que les cultures qui, dans leurs diversités, constituent le patrimoine commun de l'humanité ; cela implique notamment le droit à la connaissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales, valeurs essentielles de ce patrimoine ;

#### Des questions se posent...

Comment la pratique permet aux personnes d'aller plus loin dans la connaissance de leur propre culture et de la culture des autres ?

Est-ce que la pratique « fige » ou « caricature » les références culturelles en présence ?



# Identité / Diversité Contributions

Identité / Diversité

Chosir Force  
Renoncements  
Ruptures

Mosaïque Eclectique

Fermeture identitaire

Identité / Diversité

- C'est fouvant
- Importance de la pédagogie / éducation culturelle. à tout âge.
- Limites & opportunités selon contexte / situation
- Influence familiale
- Environnement proche

Identité / Diversité

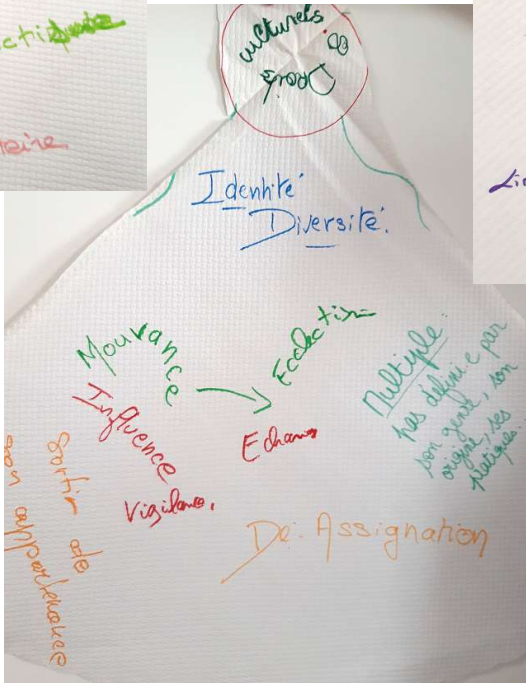
Changement / Evolution

Multiple (multicultural) Respect

Accepte

Non-assignation

Choix!



Identité

Processus (pas fixe)

lié à la socialisation

Unité, Singularité

Être un, être pluriel

- des enfants  
- les crises de l'inscription dans le monde

IDENTITE / DIVERSITE

\* Non assignation

Qui es-tu ?

Nouvelle porte d'entrée: goûts, habitudes... (pas catégorisation, parler: ESP / quotas / fouc...)

Diversité

Respect

Une ensemble

altérité

Coincidence

Notion de pluriels

IDENTITE Diversité

Respect

Reconnaissance

Tolérance

Équité

Expression personnelle

Voie active

Calme juridique & spirituel

accepter

"on ne se baigne jamais deux fois dans le même fleuve"

IDENTITE / DIVERSITE

D'ACCORD AVEC LE PRINCIPAL  
MAIS EST CE QUE CE N'EST PAS  
UNE INCANTATION

POUR FAIRE SENS  
ON A BESOIN D'AVOIR  
UN SOLC COMMUN

Tous différents et tous uniques



# Patrimoine / Communauté

## Contributions

Patrimoine / Communauté

- \* Le droit à s'inscrire, le choix de la Ville so ma-patrim
- \* Égalité - Justesse
- \* Valeurs → individuelle  
→ Collective
- \* Transmettre
- \* Pédagogie → Visite urbaine?  
→ "dessine ton quartier"  
→ environnement (habitat)

Droit au PATRIMOINE

Transmission Héritage  
descendance.

Inégalités - (in)justice sociale  
CAPITAL culturel matériel

Responsabilité de chacune

Droit à la COMMUNAUTÉ collectif groupe

Face se crée par le collectif  
vivre ensemble  
risque enfermement

Religion?  
laïcité?

VALEURS  
HISTOIRES  
entraide

Communauté = acceptation des codes / partage des valeurs  
Comment être soi au sein du groupe?

lien

choix libre

participation à la construction identitaire

multitude

solidarité

appartenance

partage intérêt

soisém

Pour la question de la connaissance  
et du choix  
→ travailler sur les représentations

### PATRIMOINE / COMMUNAUTÉ

\* Patrimoine comme notion évolutive dans le temps en fonction des usages et du regard de la personne portée sur ce patrimoine (habitant / chercheur)

\* Nous appartenons tous à plusieurs communautés et cette appartenance au cours du temps

- ↳ Notion de communautés ouvertes
- ↳ Des communautés auxquelles on appartient malgré nous (ex : communauté de parents d'élèves)

PATRIMOINE COMMUNAUTÉ

Instrumentalisation

Sentiments Nostalgiques (Peur → communauté)  
↳ Stigmatisation de certains communitariens

Appartenance = nous appartenons toutes et tous à  
aux plusieurs communautés(s)

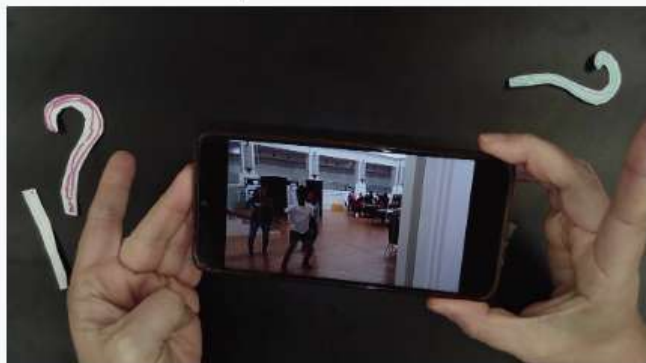
Patrimoine  
longue → Cuisine Mexicaine  
↳ Date  
≠ Patrimoine "figé"  
↳

assembler, fêter  
transmission

# Participation / Coopération

## Définitions

### Droit : Participation



Cultiver la participation des personnes à ce qui les concerne.

Il ne s'agit pas avec droit de participer à la vie culturelle de promouvoir une participation tout azimut mais plutôt de reconnaître le rôle et la place de chacun-e et favoriser la mise en synergie de leurs savoirs. Ici se pose avec acuité la nécessité de s'intéresser aux savoirs requis ou aux différences de niveaux de savoirs existant sur un sujet pour que chacun-e puisse se considérer et être considéré comme légitime à prendre part et déployer pleinement ses capacités.

Considérons la participation suivant trois phases mises en évidence dans l'essai de Joëlle Zask, essai intitulé *Participez ; essai sur les formes démocratiques de la participation* (2011) : « prendre part, apporter une part, et bénéficiez d'une part. Disons d'emblée que la situation la plus satisfaisante à la fois pour l'individu et pour le groupe dont il est membre est caractérisée par un équilibre, il est vrai délicat, entre ces trois phases. Tout déséquilibre important entraîne de l'injustice sous une forme ou une autre, de la colère ou du ressentiment, de la souffrance ou de la spoliation. »

### Participer à la vie culturelle

a. Toute personne, aussi bien seule qu'en commun, a le droit d'accéder et de participer librement, sans considération de frontières, à la vie culturelle à travers les activités de son choix.



### Droit : Coopération



Il s'agit ici de mettre en place un système partenarial qui permettent un "vrai" travail partenarial où chacun est en position de pouvoir donner son avis, participer à chaque étape de la construction de l'action, que ce groupe soit représentatif de tous. Le mot coopération met l'accent sur la participation de tous tout au long du cheminement du groupe, ainsi les notions d'éducation et de formation prennent ainsi tout leur sens. De même, chaque membre du groupe doit être sur un pied d'égalité, il ne doit pas y avoir d'assignation : "je suis le professionnel qui sait, vous êtes les habitants qui bénéficient", en caricaturant à l'extrême !

La question de la gouvernance prend là une place centrale, le mode de décision, les conditions d'expression données à chacun, la façon d'intégrer les personnes (comment sont-elles cooptées ? comment les informe-t-on de le démarche ? le groupe est-il divers ?) sont primordiales. Pour parler de réussite du projet, il faut que celui-ci est été conçu de manière coopérative.

### Participer au développement de coopérations culturelles

\* Toute personne, seule ou en commun, a le droit de participer selon des procédures démocratiques :

- au développement culturel des communautés dont elle est membre ;
- à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des décisions qui la concernent et qui ont un impact sur l'exercice de ses droits culturels ;
- au développement de la coopération culturelle à ses différents niveaux.



# Participation / Coopération

## Contributions

Participation  
Système horizontal = pré-requis  
poids de la parole, errant possible  
Définir un cadre précis (ce qui est en jeu, rôle de chacun, attentes)  
question de l'impact de la participation + respect du cadre  
Niveau de pouvoir

Coopération  
Définition de l'engagement de chacun  
nécessite un ou des points de convergence

Participation:  
Comment donner envie ?  
Comment participer, chacun à son niveau ?  
Apprendre à se connaître, discuter pour prendre part  
Faire la démarche de ...  
Valoriser, mettre en confiance

Participation  
COOPÉRATION  
→ élargissement des champs à partir d'un domaine précis  
→ limite d'intervention sur le cadre de l'expertise

Participation & COOPÉRATION  
" Pouvoir d'AGIR"  
Echelle de niveau de la participation

Education populaire : chacun prend sa place, et on construit ensemble

À partir des personnes, de leurs choix, permettre le débat

Prêt à Recevoir

à l'instrumentalisation des Institutions, mais aussi de nos STRATEGIES...

définir son niveau d'implication  
ce qu'il a  
ce qu'il est, ce qu'il veut  
ce qu'il peut DONNER

Participation & COOPÉRATION  
" Pouvoir d'AGIR"  
Echelle de niveau de la participation

Education populaire : chacun prend sa place, et on construit ensemble

À partir des personnes, de leurs choix, permettre le débat

Être Prêt à Recevoir

à l'instrumentalisation des Institutions, mais aussi de nos STRATEGIES...

définir son niveau d'implication  
ce qu'il a  
ce qu'il est, ce qu'il veut  
ce qu'il peut DONNER

# Information / Éducation

## Définitions

### Droit : Information



Les sources d'information sont multiples, chacun peut s'informer et chacun peut informer, ainsi nous sommes tous producteurs et récepteurs d'information et cela avec des formes et des canaux divers, d'autant plus aujourd'hui. Cette capacité à s'informer, et donc aussi à transmettre aux autres, dépend de notre capacité à comprendre, à décoder les éléments que nous recevons et également à rendre lisible au maximum les éléments que nous diffusons.

Ainsi, dans la pratique, les producteurs d'informations doivent être vigilants à la forme de leurs supports/discours, les adapter, les diversifier... Cette nécessité est à prendre en compte dès le départ dans la construction du projet car cela prend du temps, il faut donc pouvoir l'anticiper. Le producteur de l'information doit aussi accepter que son information soit complétée, corrigée, il faut donc permettre cette possibilité. Il doit aussi être en capacité de se positionner comme personne recevant l'information...

Chacun doit se permettre de donner de l'information, chacun doit accepter l'information de la part de tous. Le but, in fine, est que chacun, bien informé, puisse prendre part et contribuer à ce qu'il se passe.

### Participer à une information adéquate (s'informer et informer)

Dans le cadre général du droit à la liberté d'expression, y compris artistique, des libertés d'opinion et d'information, et du respect de la diversité culturelle, toute personne, seule ou en commun, a droit à une information libre et pluraliste qui contribue au plein développement de son identité culturelle ; ce droit, qui s'exerce sans considération de frontières



### Droit : Éducation



Savoir reconnaître et exprimer ses savoirs comme reconnaître les savoirs portés par d'autres afin d'en favoriser l'échange réciproque. Prendre conscience de l'incomplétude de ses propres savoirs quels que soient son âge, son niveau ou son parcours. Favoriser la découverte et la connaissance des ressources environnantes, afin que toute personne puisse se les approprier, sans exclusivité, et les cultiver. Susciter les désirs et vocations par la transmission d'une passion pour un art, un métier. Développer les formes de continuité des apprentissages, de parcours. Diversifier les pédagogies et rechercher la méthode adaptée à chaque contexte. Reconnaître que l'enseignement ne doit pas relever d'un « formatage » mais d'un échange de savoirs. Développer les conditions nécessaires à l'expérimentation et cultiver le droit à l'erreur, au tâtonnement et à la recherche. Optimiser l'accompagnement éducatif par la reconnaissance et le soutien des capacités et compétences des personnes ressources pour l'enfant.

Développer l'apprentissage de la vie collective et démocratique, dans le respect des droits fondamentaux.

### S'éduquer et se former, éduquer et former dans le respect des identités culturelles

Dans le cadre général du droit à l'éducation, toute personne, seule ou en commun, a droit, tout au long de son existence, à une éducation et à une formation qui, en répondant à ses besoins éducatifs fondamentaux, contribuent au libre et plein développement de son identité culturelle dans le respect des droits d'autrui et de la diversité culturelle;



# Information / Éducation

## Contributions

Information:

- \* Critiques. (Take news...)
- \* Trier le flux.
- \* CMT redonner du pouvoir à chacun sur le même pied d'égalité?
- \* Neuille à la liberté d'expression. et comment celle-ci est respectée?
- \* Débattre / enjeux démocratiques.

Education:

- \* idée de transmission.
- \* Inclure l'éducation populaire
- \* Poser le cadre, qu'il soit sécurisant.

INFORMATION  
EDUCATION

Casser la relat° descendante  
Questionner sur la product° d'infos par toutes:  
le droit des outils diversifiés adaptés

Questionner sur le jargon pour permettre un accès et une appropriation commune

Information  
ouverture d'agent  
co-construction

reciprocité

Education  
Apprentissage  
Repères

Evolut° tout au long de la vie.

ouverture

INFO

- Education Média Numérique -
- Accessibilité de l'info
- Capacité d'analyse de l'info
- co-construire les contenus d'infos.
- Revue de presse participative.

EDUC

- Format° Education "large"
- Critère de son contenu et pas pédagogique
- Education populaire
- Echange de Savoirs
- tout parcours d'éducation
- Education - être aux côtés de personnes -
- de mettre à la place de l'autre

INFORMATION  
EDUCATION

EDUC POP - TRANSMISSION

Être Eduqué c'est pouvoir faire Non se rebeller, savoir quels droits on a

Se sentir légitime à transmettre.

Penser les Supports par tous pas évident supports inclusifs/ accessibles.

Fracture Numérique

Asso → publics fragiles Obligés de créer des supports adaptés pour accès à l'info.

des attendus. Chemin tracé par famille, éducation comment on fait pour faire un pas de côté. l'info sera des graines, l'éducation permet de les arroser.

PERMETTRE ACCÈS À L'INFORMATION

EDUCATION l'ouverture des possibles. Communication diversifiée → accès à tous et toutes + EDUCATION pour la décrire.

Aie!!

# Les situations professionnelles à éclairer par les droits culturels

les participants ont été invités à proposer des situations professionnelles concrètes, sur lesquelles ils se sentaient « raccords » avec les droits culturels, afin de pouvoir, l'après-midi, construire des ressources méthodologiques pouvant être utiles à d'autres. Les partager ! Tel était l'objectif afin de se nourrir et s'enrichir mutuellement.

Chacun a pu découvrir qu'à un endroit où un autre, il mettait déjà en pratique les droits culturels.



## Une liste de 180 situations professionnelles a été produite !

C'est à partir de choix dans cette liste que des petits groupes se sont formés, pour travailler à produire des contenus (vidéo, audio, graphismes), des ressources, qui seront créées l'après-midi, chacun dans le cadre d'un binôme de droits précis.

En elle-même, et ce n'était pas prévu, cette liste constitue déjà une ressource, une inspiration, pour la mise en pratique des droits culturels. En voici quelques extraits.

### Co-construire un projet avec les personnes

- Accompagner des habitants dans un projet de cogestion ( le Dix ; la BAM)
- Une programmation culturelle :
  - Programmer avec des enfants
  - Associer des adolescents à la programmation d'activités, sorties, visites...
  - Faire venir une pièce de théâtre en décembre (cadre colloque santé mentale)
  - Travailler un contenu d'un atelier / cycle avec des enfants (programmer avec des enfants)
  - Associer les habitants / le public à la programmation culturelle, ex : choix des jeux vidéos dans notre espace jeux vidéos . Actions participatives en partant des savoirs / expertises / envies de partager des usagers
- Une visite, une exposition :
  - Faire une exposition
  - Co-construire une visite de site
  - Accompagner des adolescents à construire leur avenir
  - Budget participatif et jeunes du quartier : une cagnotte venant d'un barbecue de quartier et une utilisation de l'argent collecté par les jeunes du quartiers

- Des actions de médiation, un projet :
  - Réfléchir à plusieurs sur le thème pour élargir le débat et monter le projet.
  - Coordonner un groupe de travail.
  - Organiser des repas partagés.
  - Mettre en place des actions de sensibilisation à la question migratoire.
  - Soutenir les personnes dans l'organisation d'action qui leur tiennent à coeur / Soutenir l'émergence de ces envies
  - Gérer un groupe sur le quotidien
  - Médiation entre les structures culturelles d'un territoire et un public des personnes âgées isolées avec une problématique de mobilité : passer l'information ; accompagner à la mobilité ; favoriser la participation à la vie culturelle du territoire
  - Médiation : proposer, écouter

# Les productions créatives sur les droits culturels

**Des petits groupes ont été constitués, autour d'un intérêt commun portant sur une situation professionnelle précise, et analysée avec les lunettes d'un binôme de droits culturels.**

**Les groupes se sont ensuite répartis dans 4 salles (une par binôme de droits), afin de commencer, avec l'accompagnement des personnes du groupe local, par approfondir ensemble les problématiques particulières à ce binôme de droits.**

**Puis chaque groupe a préparé sa production créative, pour la réaliser ensuite en salle plénière, dont les espaces étaient répartis par "activités créatives". Par exemple : J'ai choisi la sortie culturelle dont je vais illustrer les bonnes pratiques avec les lunettes du binôme "identité-Diversité".**



**Plusieurs techniques étaient mises à disposition des participants :** postes de tournage de films d'animation, micros pour des podcasts, ordinateurs pour l'écriture, feutres, paires de ciseaux, légos, jeux en tous genre...

La créativité fut débordante et riche d'inspiration pour les uns et pour les autres.

Ainsi, dans la méthode même d'animation et de participation à cette journée, **les droits culturels ont été mis en pratique** : accompagner chaque personne à reconnaître la valeur de sa culture, ses compétences, puis donner la place pleine et entière à ses contributions pour nourrir le contenu de cette journée.

**Les productions sont accessibles sur le mini-site web dédié.**



# Identité / Diversité Productions

## Nuage de mots des participants sur le binôme « Identité / Diversité » :

Multiple (multiculturel)

Unicité, singularité, être pluriels

Expression personnelle

C'est mouvant

Choix !

Affirmation - Acceptation - Adaptation

A l'aise avec soi-même

Respect

Non-assignation

Changement / Evolution

### En pratique : Créer un podcast sans montage !

- Ecrivez votre texte en détails. Considérez que vous vous adressez à une seule personne (l'auditeur) et que vous lui racontez une histoire.
- Privilégiez plusieurs voix à une seule.
- Préparez une introduction et une conclusion (pour contextualiser au début et signer à la fin).
- Utilisez une illustration musicale avec de petites percussions simples d'emploi.
- Placez-vous dans une pièce qui ne résonne pas.
- Utilisez la fonction Dictaphone de votre téléphone mobile.
- Placez-vous le plus proche possible du micro.
- Enregistrez votre podcast entièrement en une seule fois. Recommencez autant de fois que nécessaire jusqu'à ce que vous obteniez le meilleur de vous-mêmes !
- Envoyez le fichier audio par un service d'envoi de fichiers (Smash par exemple) : votre podcast est sur les ondes !

### Atelier Dessine toi

Un portrait comme tu es !

Atelier enfant, pour se découvrir et valoriser les beautés de chacun et chacune, à l'aide d'un autoportrait graphique.

Une attention particulière à proposer des références artistiques éclectiques, une grande diversité d'outils, et travailler son sens de l'observation pour sortir des représentations stéréotypées.



### Action pour les personnes en faible maîtrise de la langue française



Flashez les QR Codes pour visionner les productions.

# Patrimoine / Communauté

## Productions

Nuage de mots des participants sur le binôme  
« Patrimoine / Communauté » :

Rassembler - Fédérer

Patrimoine : notion évolutive dans le temps

Appartenance à plusieurs communautés

Traces du passé (individuel - collectif)

S'intéresser à l'histoire de l'autre

Valeurs, histoires

Participation à la construction identitaire

Notion de temps - de générations

Transmission

Langues - Cuisines

Pas que les murs et les pères

Communauté : acceptation des codes - partage de valeurs

Tolérance

La force se crée par le collectif

Appartenir aux communautés ouvertes

Comment être soi au sein d'un groupe ?

Descendance

Partage d'intérêts, de valeurs communes

Risque d'enfermement

Choix libre d'appartenir ou non à une communauté

Patrimoine figé / Patrimoine vivant

Capital culturel - Capital matériel

Héritage



### En pratique : Comment réaliser une vidéo d'animation en plan-séquence !

- Préparez tous vos éléments, à découper : textes, personnages, dessins, objets... Et surtout votre scénario. L'essentiel est dans la préparation, dans l'attention que vous donnez à chaque détail.
- Placez votre téléphone à plat, filmant vers le bas (barre à selfie, « cagette », pile de livres, étagère...).
- Vous allez tourner votre film d'une traite (en « plan-séquence »), quitte à le refaire plusieurs fois, jusqu'à ce qu'il soit réussi : placez un titre au début et un générique à la fin, faites les voix en même temps que vous déplacez les objets dans l'ordre de votre scénario, c'est très intense !
- Lorsque vous avez enfin une bonne version, envoyez le fichier via un site web d'envoi de fichiers (Swisstransfer par exemple) : votre film est prêt !



Flashez les QR Codes pour visionner les productions.



# Information / Éducation Productions

## Nuage de mots des participants sur le binôme « Éducation / Information » :

chacun peut transmettre, il faut accepter de changer de rôle

Respect et liberté d'expressions

Redonner le pouvoir à chacun sur le même pied d'égalité

Chacun à son rythme

Quelle place de l'école ?

Éducation aux médias et à l'information

Poser le cadre, qu'il soit sécurisant

Attention au jargon ! permettre l'appropriation

Donner - recevoir

Éducation : ouverture des possibles

Éducation pour décrypter l'information

Règles - réguler la diffusion de l'information

Comment dépasser les limites du « politiquement correct » ?

Décoder

Savoirs de chacun / Le permettre

Éducation populaire : chacun prend sa place et on construit ensemble

Réciprocité des échanges

Trier le flux

Débattre : enjeux démocratiques

Définir ce qu'il.elle a, ce qu'il.elle est et peut donner

Trop d'informations tue l'information

Être éduqué, c'est pouvoir dire non, se rebeller, savoir quels droits on a

A partir des choix des personnes, permettre le débat

Se sentir légitime à transmettre

Casser le relation descendante

Éducation à tout âges - tout au long de la vie

Tous porteurs d'éducation

Permettre à tous d'accéder à l'information

Echanges sachants - non sachants

Se questionner dès la production de la donnée

Echanges de savoirs

Co-construire les contenus de l'information : ex. revues de presse participative

Choisir des supports - outils diversifiés, adaptés

Hierarchisation des informations

Ouverture d'esprits

Fracture numérique : Aie !!!!

▶ Pour une meilleure circulation de l'information



▶ Choc de la rencontre



Flashez les QR Codes pour visionner les productions.



# Clôture

par Johanna Rolland  
Maire de la Ville de Nantes



**Bravo, très sincèrement, pour la qualité du travail qui a été réalisé aujourd'hui.**

**J'ai été frappée par le fait que vos productions sont à la fois très drôles, très sensibles et ont du sens.**

**C'est vraiment un très grand plaisir de partager cela, de découvrir et de voir le travail que vous avez fait autour de cette question tellement déterminante qui est celle des droits culturels.**

**Dans ce domaine, le dispositif carte blanche est pour nous un point d'appui extrêmement important.**

**Nous mettons notre engagement, avec l'ensemble des acteurs culturels de la ville, à ne pas choisir entre l'exigence, la qualité culturelle et l'ouverture au plus grand nombre. C'est notre leitmotiv, notre vraie route.**

**Une mère de famille est venue me dire : « s'il n'y avait pas eu carte blanche, eh bien je n'aurais pas pu inscrire mon enfant à une activité culturelle, à une activité sportive. »**



# Retours des participant.e.s



Atelier nantais de la médiation  
culturelle  
30 septembre 2022

## Le bilan en 3 mots ! (extraits) !

### Comment j'ai vécu cette journée ?

- « De belles rencontres » « Pédagogie utile » « Enrichissement mutuel »
- « Echanges » « Interactivité » « Médias originaux »
- « Exercices d'application concrets » « Parfois timing frustrant »
- « Pas que du blabla » « Conviviale »
- « Belles variété de formule » « Très riche, bien rythmée et créative »
- « Mise en confiance » « Dynamise de l'animation »
- « Créativité collective » « Journée vivante et interactive »

### En 3 mots, qu'est ce que je retiendrais des droits culturels ? L'essentiel ?

- « Diffusion » « Point d'appui professionnel » « Respect »
- « Dialogue » « Coopération » « Exprimer librement »
- « Identité mouvante » « Refus de l'assignation » « Co-décision »
- « Coconstruction » « Identité diverse » « Des droits pour tous »
- « Inscrits dans la loi » « C'est moi qui choisi qui je suis »
- « Harmonie » « Ecoute et confiance » « Représentation »

### Ce que cela m'a donné envie de mettre en œuvre dans ma pratique ?

- « Une transmission auprès de l'équipe salariée et bénévoles »
- « Temps de dialogue » « Inclure les usagers, les faire participer aux projets »
- « Travailler de façon ludique et créative » « Etre au plus prêt des attentes des personnes et d'être dans la co-construction »
- « Analyser les projets au regard des droits culturels » « Faire connaître les droits culturels »
- « Au quotidien dans mes projets et avec mes collègues » « Etre attentive à la particularité des publics »
- « Développer les supports outils collaboratifs » « Etablir des liens horizontaux entre toutes les cultures »

# Bibliographie / Webographie



## Sites web ressources

- <https://droitsculturels.org/observatoire/>
- <https://reseauculture21.fr/>
- [www.uclg.org/fr/media/nouvelles/les-droits-culturels-sont-les-piliers-essentiels-du-developpement-durable](http://www.uclg.org/fr/media/nouvelles/les-droits-culturels-sont-les-piliers-essentiels-du-developpement-durable)
- [www.culturesolidarites.org](http://www.culturesolidarites.org)
- [www.observatoire-culture.net/controverses-droits-culturels/](http://www.observatoire-culture.net/controverses-droits-culturels/)

## Rapports & Documents officiels

- IIEDH, « Déclaration de Fribourg sur les droits culturels », 2007
- ONU - Farida SHAHEED, « Rapport Droit à la liberté d'expression artistique et de création », 2013
- ONU - CDESC « Observation générale 21 - Droit de chacun de participer à la vie culturelle », 2009

## Bibliographie

- OFFROY Cécile et SOURISSEAU Réjane, « Démocratisation, démocratie et droits culturels : repères, fondements théoriques et historiques, enjeux contemporains », Opale pour la Fondation Carasso, 2019
- LUCAS Jean-Michel, « Perspectives pour les droits culturels des personnes en Nouvelle-Aquitaine », 2020
- LUCAS Jean-Michel, « Les tests d'humanité ou Quelles leçons d'humanité dans un monde meurtri ? », 2020
- DARDOT Pierre et LAVAL Christian, « Commun : Essai sur la révolution au XXIe siècle »

## Expériences de territoire

- Ville de Seine St Denis, « Schéma d'orientations culturelles », 2016
- Région Nouvelle Aquitaine, « Présentation et Extraits du rapport Droits culturels des personnes Préconisations pour la Région Nouvelle-Aquitaine », [Version longue](#) / [Version courte](#), 2019
- CESER Nouvelle-Aquitaine, « Rapport Droits culturels et les pratiques en amateur », 2020
- Lyon, [La coopération culturelle](#)
- Département de la Manche, [Projets de développement culturels](#), 2018

## Multimédia

- Entretien avec Marie-Christine Blandin, sénatrice, autour des « Droits culturels dans la loi NOTRe », avril 2016
- ASTRAC « Les Droits culturels, Kesako ? »
- Lyon & CGLU <https://www.youtube.com/watch?v=Gfjo34rAfVk>
- Nouvelle Aquitaine, Regarder autrement « Culture et santé » - 2020
- UFISC, Cycle de 4 vidéos « Droits culturels et référentiels d'évaluation », 2018/2019 (Droits culturels et utilité sociale / droits culturels et démarches de progrès / droits culturels et guide d'amélioration continue de bonnes pratiques dans l'ESS / droits culturels et le mouvement des communs)
- Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture, Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant, UFISC, Cycle sur les droits culturels en Auvergne Rhône Alpes, Vidéo « Les droits culturels : exigence éthique, ambition pratique », Vidéos « Pas de côté sur les droits culturels », 2020
- AURA Spectacle vivant, « Ressources droits culturels », 2020
- [La culture dans les objectifs de développement durable](#), CGLU
- [Droits culturels, méthode Paidea](#), 2013
- [Les droits culturels nous servent-ils à quelque chose ? Enjeux et perspectives](#), 2022

# Remerciements

Dans le cadre des **10 ans de Carte Blanche**, cet **Atelier nantais de la médiation culturelle** a été **conçu et organisé** par la **Direction de l'Inclusion sociale** et la **Direction Générale Culture et arts dans la ville - Ville de Nantes**, en coopération avec Benoît Labourdette, consultant en innovation culturelle et numérique.

**Cette journée a été animée par le « groupe local nantais »** constitué :

des personnes ayant suivi la formation-action Droits culturels en 2021-2022 portée par le Réseau culture 21 :

Véronique Guiho-Leroux (Mission Action culturelle et territoriale - Direction Générale Culture et Arts dans la ville - Ville de Nantes), Gaëlle Caudal (Mission partenariats de la Direction du Patrimoine et Archéologie - Direction Générale Culture et Arts dans la ville - Ville de Nantes), Ouided Ayad (Coordination projets associatifs - Direction Territoires et Projets - Accoord), Véronique Servage (Direction de quartier - Direction Citoyenneté et Territoires - Ville de Nantes) et accompagnées de :

Charlotte Audollent (Direction Générale Culture et Arts dans la ville - Ville de Nantes), Delphine Agoyer, Maison de quartier de Doulon (Accoord), Laurine Lambert, service civique (Accoord). Fanny Michaud (Direction Générale Culture et Arts dans la ville - Ville de Nantes),

**L'ensemble des participants et contributeurs à l'organisation de cette journée sont chaleureusement remerciés.**

**Pour toutes celles et ceux qui souhaitent prolonger la démarche, le groupe nantais des droits culturels se tient à leur disposition**, et peut poursuivre l'accompagnement autour des droits culturels dans la mesure de leurs possibilités.



**Pour toutes informations complémentaires :**

**Direction Générale Culture et Arts dans la Ville / Nantes Métropole**  
Mission Publics et citoyenneté culturelle  
**Véronique Guiho-Leroux@nantesmetropole.fr**

**Direction de l'Inclusion sociale / Ville de Nantes**  
Coordination du dispositif Carte Blanche  
**anne.tignon@mairie-nantes.fr**

Synthèse - Mise en page :  
Benoît Labourdette et  
Véronique Guiho-Leroux

Crédits photos : Céline Jacq, Benoît Labourdette, Véronique Guiho-Leroux

Janvier 2023